

TABLEAU DES PRESTATIONS

Les prestations suivantes vous seront payées suite à une blessure causée par un accident.

BLESSURE	Garantie en cas de blessure			Garantie de convalescence
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
PARALYSIE				
Perte de l'usage de 2 membres ou plus	50 000 \$	100 000 \$	150 000 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
TOUTE FRACTURE AUX ENDROITS SUIVANTS				
1. Cou	5 000 \$	10 000 \$	15 000 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
2. Hanche, bassin	4 000 \$	8 000 \$	12 000 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
3. Crâne	2 500 \$	5 000 \$	7 500 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
4. Cuisse, talon, bras supérieur	2 000 \$	4 000 \$	6 000 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
5. Cheville, jambe, coude, omoplate	1 750 \$	3 500 \$	5 250 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
6. Mâchoire inférieure, clavicule	1 500 \$	3 000 \$	4 500 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
7. Avant-bras, poignet	1 250 \$	2 500 \$	3 750 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
8. Vertèbres (chacune)	1 000 \$	2 000 \$	3 000 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
9. Sternum, rotule, pommette	750 \$	1 500 \$	2 250 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
10. Main (excluant les doigts, les pouces et les poignets), pied (excluant les orteils et le talon), coccyx	500 \$	1 000 \$	1 500 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
11. Nez	200 \$	400 \$	600 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
12. Côtes (chacune)	150 \$	300 \$	450 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
13. Orteils, pouces, doigts (chacun)	50 \$	100 \$	150 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
DISLOCATIONS (Nécessitant une intervention chirurgicale sous anesthésie. Une seule prestation sera versée pour chaque dislocation au cours de toute période de 12 mois.)				
1. Hanche, genou, poignet, coude, cheville, omoplate, clavicule, mâchoire	1 000 \$	2 000 \$	3 000 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
2. Pouce	100 \$	200 \$	300 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
3. Orteils, doigts (chacun, excluant le pouce)	50 \$	100 \$	150 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
BRÛLURES (Au deuxième ou au troisième degré)				
1. Plus de 27% de la surface du corps	3 000 \$	6 000 \$	9 000 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
2. Plus de 18% jusqu'à 27% de la surface du corps	2 000 \$	4 000 \$	6 000 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
3. Plus de 9% jusqu'à 18% de la surface du corps	1 500 \$	3 000 \$	4 500 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
4. De 5% à 9% de la surface du corps	750 \$	1 500 \$	2 250 \$	25% de la Garantie en cas de blessure
DÉCÈS ACCIDENTEL				
	6 250 \$	12 500 \$	18 750 \$	Non offerte

TABLEAU DES PRIMES

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Garantie de convalescence
PRIMES MENSUELLES	8,95 \$	16,95 \$	23,95 \$	INCLUDE